

# **Le handicap serait-il invisible aux yeux des candidats à la présidentielle ?**

Des personnalités comme le sportif Philippe Croizon, amputé des quatre membres, ou Grand Corps malade, réalisateur du film *Patients*, interpellent les candidats à la présidentielle pour faire entendre la voix du handicap.

Philippe Croizon et une quinzaine de personnalités dont Grand Corps malade, Dominique Farrugia et Gilbert Montagnié se font les porte-parole de toutes les personnes handicapées pour faire du handicap « un objet électoral et un sujet de société ».

## **Handicap : la surdité des candidats**

Pourquoi le taux de chômage des handicapés atteint-il les 20 % ? Pourquoi les enfants handicapés ne bénéficient-ils pas tous d'un accès à l'école comme les autres ? Pourquoi tous les établissements recevant du public ne sont-ils pas tous accessibles aux personnes en situation de handicap ? Il faut croire que les candidats sont aveugles, sourds et surtout muets sur le sujet. Peu de réponses de leur part et aucun programme précis. C'est pourquoi un collectif a été créé à l'initiative de Philippe Croizon pour les interpellier dans une lettre ouverte et faire en sorte que le sujet du handicap arrive sur la place publique.

## **Le handicap, une réalité**

18 % des Français sont affectés par un handicap (invisible, moteur, psychique, mental, sensoriel...), soit 12 millions de personnes, sans parler des proches et des aidants qui les accompagnent. Comment les ignorer ? Le handicap est souvent présenté comme un coût, pourtant il représente aussi une véritable économie. C'est l'avis de Philippe Croizon : « il y a beaucoup de solutions pour arriver à faire des économies et faire en sorte que la personne en situation de handicap fasse vraiment partie de la société. On veut l'égalité, avec, pourquoi pas un Grenelle du handicap pour tout remettre à plat. »

## **Accès au vote des personnes handicapées**

Les handicapés sont-ils des citoyens à part entière ? Pas sûr, si l'on considère que plusieurs dizaines de milliers de personnes seraient aujourd'hui privées du droit de vote, selon l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei). Car la loi du 5 mars 2007 laisse la possibilité pour un juge de suspendre le droit de vote aux majeurs sous tutelle, soit environ 350 000 personnes vivant avec un handicap intellectuel ou psychique mais aussi des personnes âgées souffrant de troubles cognitifs. Les associations dénoncent également des problèmes d'accessibilité aux bureaux de vote et aux programmes des candidats. Autant de sujets qui ne sont pas très audibles dans la sphère publique.

Plus de renseignements sur <http://collectifcitoyenhandicap.over-blog.com/>

Viva